

A.M.S AUTO SERVICE

Société par actions simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 8, RUE LEQUESNE, 94130 NOGENT-SUR-MARNE

RCS en cours d'attribution

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le 01 DÉCEMBRE 2025 à quinze heures trente, est présent au siège de la société :

Monsieur SANGARE Amadou, né le 08 juillet 1997 à Paris 10ième (75-France), de nationalité française, demeurant au 15, Impasse Aubert, 93400 Saint-Ouen

Monsieur MARTIAS Stevy, né le 08 septembre 1996 à Les Abymes (97-Guadeloupe), de nationalité française, demeurant au 98 Bd Victor Hugo, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine

Actionnaire et fondateur de la Société par actions simplifiée

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé *Monsieur SANGARE Amadou* préside cette assemblée, est la
NOMINATION DU PRESIDENT

RESOLUTION NUMERO 1

Nomination aux fonctions de président telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur SANGARE Amadou, né le 08 juillet 1997 à Paris 10ième (75-France), de nationalité française, demeurant au 15, Impasse Aubert, 93400 Saint-Ouen

Celui-ci présente déclare accepter lesdites fonctions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 2

Le président Monsieur SANGARE Amadou atteste qu'il ne se versera pas de salaire durant son mandat.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 3

Nomination aux fonctions de directeur général telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur MARTIAS Stevy, né le 08 septembre 1996 à Les Abymes (97-Guadeloupe), de nationalité française, demeurant au 98 Bd Victor Hugo, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine

Celui-ci présent déclare accepter lesdites fonctions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION NUMERO 4

Le Directeur Général Monsieur MARTIAS Stevy, atteste qu'il ne se versera pas de salaire durant son mandat

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à Nogent-Sur-Marne, le 01 DÉCEMBRE 2025

Signature de Monsieur SANGARE Amadou:



Signature de Monsieur MARTIAS Stevy :

